

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2021

Etaient présents : Mmes MARQUES DE OLIVEIRA Delphine, MORIOT Eliane, POPOFF Jocelyne, PRYMAS Marie, SCHATZ Christiane, MM. CRETAUD Laurent, DELHOUME Jean-Philippe, DUCHALET Jérôme, DURAND Jean Pierre, GUERARD Bruno, SIODLAK Daniel, VIRLOGEUX Christophe

Etaient absents excusés : Mme REGRAIN VAYSE Martine (pouvoir donné à Mme Marie PRYMAS) M AUTOURDRE Eric (pouvoir donné à Mme Jocelyne POPOFF) M MATHIOU Nathan.

Le quorum étant atteint, lecture est faite des délibérations prises lors du dernier conseil municipal. Adoptées à l'unanimité.

DELIBERATIONS

DELIB2021/01 : Approbation des conventions assistance informatique : support technique et convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission S2Low/@ctes

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère aux missions de base de l'ATDA et bénéficie à ce titre d'une assistance sur les logiciels Cosoluce, de la délivrance de certificat électronique eIDAS via CertEurope et de la mise à disposition d'un dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat dans le département : S2LOW/@ctes.

L'article 28 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) impose que les traitements mis en œuvre par un sous traitant soit régi par un contrat ou tout autre acte juridique qui lie le sous traitant à l'égard du responsable de traitement. Au titre du RGPD, l'ATDA est considérée comme sous traitante de la commune, qualifiée quant à elle de responsable de traitement. Par conséquent, afin de se mettre en conformité par rapport aux règles édictées par le RGPD, il convient de signer 2 conventions distinctes :

- La convention assistance informatique : support technique
- La convention assistance informatique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission : S2Low/@ctes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE ces conventions et charge M le Maire de signer tous les documents relatifs à cette décision.

DELIB2021/02 : Travaux de voirie –Demande d'aide globalisée auprès du Conseil Départemental de l'Allier

Monsieur le Maire informe que les travaux de voirie envisagés pour 2021/2022 représentent une enveloppe approximative de 171 800 € HT. Le Conseil Départemental peut attribuer une aide de 30 % pour un montant plafond de dépenses fixé à 100 000€. Il est possible d'augmenter le montant plafond en demandant de globaliser l'aide sur 2 ans.

M le Maire propose donc de déposer une demande d'aide globalisée au titre du dispositif de voirie auprès du Conseil Départemental de l'Allier pour les années 2021/2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition ci-dessus et autorise M le Maire à demander des subventions auprès du Conseil Départemental de l'Allier.

DELIB2021/03 : Demande d'aide pour construction de l'aire de jeux, de la plateforme du city stade et le parcours de santé

Suite aux projets d'installation d'une aire de jeux, d'un parcours de santé et de la prise en charge du terrassement du city stade, M Le Maire informe les élus que des aides peuvent être demandées auprès du Conseil départemental au titre du dispositif « Aménagement d'espaces extérieurs publics » ainsi qu'auprès des fonds européens.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition ci-dessus et autorise M Le Maire à déposer des dossiers de demandes d'aides auprès du Conseil Départemental de l'Allier et des Fonds Européens, le charge les crédits au budget et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

DELIB2021/04 : Projet –Eclairage du stade

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de travaux pour éclairer le stade est lancé. Des devis ont été réalisés. Le montant de travaux est de 30 000€HT. Des aides auprès du Conseil départemental de l'Allier et de la Fédération Française de rugby peuvent être demandées.

Pour ce faire, le Conseil municipal doit délibérer pour valider le projet et demander des aides auprès des organismes concernés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition ci-dessus, s'engage à inscrire des crédits au budget et autorise M le Maire à demander les aides auprès du Conseil régional, du Conseil Départemental de l'Allier, de l'Agence Nationale du Sport et de la FFR.

DELIB2021/05 : Règlement intérieur-Adoption

Suite aux différents échanges et à la prise en compte des différents points de vue des membres du conseil municipal, M Le Maire présente le règlement intérieur régissant le fonctionnement du conseil municipal, propose son adoption et sa mise en place dès son approbation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur et son application dès le 26/01/2021.

QUESTIONS ORALES

- Abris voyageurs : M le Maire a contacté les services départementaux pour voir l'installation des abris. Sur 5 demandes, 3 ont été retenus : les Crozardais (rue du Vignoble), la Roussille et les Roussets/les Goutais. L'abri demandé en haut de la rue des Poiriers à été refusé car situé le long de la route départementale. Les abris voyageurs sont à la charge de la région, la commune prend en charge la dalle.
- Référent sécurité routière-M Daniel SIODLAK : Les services préfectoraux sollicitent les mairies pour savoir s'il est possible d'organiser des journées « sécurité routière » / 5 modules de sensibilisation : atelier de conduite des 2 roues, atelier sur les perturbateurs au volant, écoliers, atelier à destination des écoliers de la maternelle et du CP, atelier code de la route, conférence sur le permis à points et les risques de la conduite. Les ateliers retenus sont : atelier de conduite des 2 roues, atelier du Code de la Route pour les seniors et atelier à destination des écoliers.
- Distribution du bulletin municipal : suite à la distribution, M Bruno Guerard s'interroge sur des informations qui manquent : décès, naissances, garderie : ces informations sont soumises à l'autorisation de diffusion des personnes concernées. Tarif cantine/garderie. Sictom ramassage. Savoir si retour sur mutuelle communale : en cours, quelques retours en mairie. Mme Jocelyne Popoff demande aux élus de lui communiquer les infos qu'ils ont pour le prochain bulletin.

Séance levée à 19h22